



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/51/5
21 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante et unième session
Genève, 4-15 octobre 2004
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED, DANS LE CADRE DE SON MANDAT,
À LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES
ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES ET À L'EXAMEN
DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS CE DOMAINE***

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent document vise à aider le Conseil du commerce et du développement à donner suite à la résolution 57/270B de l'Assemblée générale, dans laquelle le Conseil était invité «à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application». Après avoir résumé les engagements pris par les organismes intergouvernementaux de la CNUCED et les activités connexes qu'il a entreprises dans ce domaine, le secrétariat y dresse un bilan succinct des progrès accomplis dans l'application de ces textes, puis présente l'ensemble des décisions adoptées lors de ces grandes conférences qui font explicitement référence aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut afin de tenir compte d'autres activités relatives au suivi de la Conférence et à l'élaboration du programme de travail.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	3
I. CONTRIBUTION DE LA CNUCED, DANS LE CADRE DE SON MANDAT, À LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES	4
A. Commerce international.....	4
B. Investissement.....	7
C. Dette extérieure et instabilité financière	9
D. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux	11
E. Technologies de l'information et de la communication au service du développement.....	12
II. PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES	13
A. Commerce international.....	13
B. Investissement.....	15
C. Dette extérieure et instabilité financière	17
D. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux	17
E. Technologies de l'information et de la communication aux fins du développement.....	18
III. PAYS LES MOINS AVANCÉS, PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT, PAYS EN DÉVELOPPEMENT ENCLAVÉS ET PAYS EN DÉVELOPPEMENT DE TRANSIT	18
A. Pays les moins avancés.....	18
B. Pays en développement enclavés et pays en développement de transit.....	20
C. Petits États insulaires en développement.....	21

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 57/270B intitulée «Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social», l'Assemblée générale a souligné, au paragraphe 27, qu'il faut recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement. Elle a rappelé le rôle de la CNUCED en tant que mécanisme de coordination pour le traitement intégré des questions liées au commerce et au développement et des questions interdépendantes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et a invité le Conseil du commerce et du développement (le Conseil) à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour. Elle a en outre invité le Conseil économique et social à inviter le Président du Conseil à lui présenter les conclusions de ces examens.

2. Le Consensus de São Paulo stipule, au paragraphe 2, que la CNUCED doit contribuer de manière notable à la mise en œuvre des textes issus des récentes conférences mondiales. Le paragraphe 10 du même document dispose qu'il incombe particulièrement à la CNUCED de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

3. Le chapitre I du présent rapport résume les engagements pris par les organismes intergouvernementaux de la CNUCED pour donner suite aux grandes réunions et conférences au sommet des Nations Unies et les activités connexes entreprises par le secrétariat. Dans le chapitre II, le secrétariat dresse un bilan succinct des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces textes dans le but d'aider le Conseil à examiner cette question. Dans le chapitre III, il présente l'ensemble des décisions adoptées lors de grandes conférences qui font explicitement référence aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA), des petits États en développement insulaires, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, en évoquant certaines activités entreprises en liaison avec ces décisions.

4. Le présent rapport évoque principalement les textes issus de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Genève, ainsi que la Déclaration de Doha adoptée à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il évoque aussi les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est déroulée à Bruxelles et de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit organisée à Almaty (Conférence d'Almaty), ainsi que du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États en développement insulaires et de l'examen de son application après 10 ans (Barbade +10). Enfin, il constitue une contribution à l'examen général, prévu en 2005, de la mise en œuvre des objectifs internationaux de développement, notamment de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

I. CONTRIBUTION DE LA CNUCED, DANS LE CADRE DE SON MANDAT, À LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES

A. Commerce international

5. La CNUCED, dans le cadre de ses travaux intergouvernementaux, de ses analyses et de ses activités de renforcement des capacités, a continué de contribuer au suivi des dispositions des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet qui traitent du commerce. La Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey (sect. C), le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (par. 90 à 99) et la Déclaration de Doha revêtent une importance particulière à cet égard. La contribution de la CNUCED vise principalement à promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté conformément aux objectifs internationaux de développement, notamment à ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les résultats de la onzième session de la Conférence (l'Esprit de São Paulo¹ et le Consensus de São Paulo²) sur la contribution du commerce international, du système commercial et des négociations commerciales au développement renforcent le rôle que la CNUCED joue dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre durables des dispositions des textes issus des grandes conférences qui traitent du commerce et des questions connexes.

6. Les travaux que les organes intergouvernementaux de la CNUCED ont menés concernant le commerce et dans les domaines connexes ont aidé les États membres à se pencher collectivement et à dégager un consensus sur les mesures de coopération à prendre au sujet d'un large éventail de questions relatives au commerce international et aux produits de base qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, afin d'optimiser les gains pour le développement tirés du commerce international, du système commercial et des négociations commerciales. L'accent a été mis, en particulier, sur le renforcement des capacités des pays en développement de participer de manière effective et bénéfique à la prise de décisions économiques et à l'établissement de normes au niveau international ainsi que de transformer le commerce international et le système commercial en véritables instruments de développement.

7. Entre autres aspects importants, les délibérations du Conseil au cours des dernières sessions ont porté sur les faits nouveaux et questions se rapportant au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement. En 2002, le Conseil a examiné des questions relatives au système commercial international, en particulier à l'évolution des négociations commerciales multilatérales, dans le cadre du point de l'ordre du jour qu'il consacre habituellement à l'examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement. En 2003, il a longuement étudié l'évolution des négociations de Doha, en mettant l'accent sur les résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. Il a souligné le rôle et l'importance du système commercial multilatéral et du programme de travail de Doha, a évalué les résultats de la Conférence de Cancún, a examiné les difficultés liées au processus de négociation, a défini les questions de fond se posant après Cancún, et a mis

¹ TD/L.382.

² TD/410.

en lumière l'aide que la CNUCED apporte aux pays en développement pour que ceux-ci participent de manière effective aux négociations. L'examen périodique que le Conseil consacre à cette question devrait contribuer à une meilleure prise en compte du développement dans les négociations et à un résultat plus équilibré.

8. Au cours de ses dernières sessions, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, a examiné divers aspects du commerce international et du système commercial dans l'optique du développement, en mettant en particulier l'accent sur les négociations commerciales et sur les produits de base. Depuis 2002, elle s'est penchée et a formulé un certain nombre de recommandations sur des questions telles que les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et de denrées alimentaires des pays en développement; les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement; l'accès aux marchés et les conditions d'entrée sur les marchés pour les pays en développement; les facteurs influant sur la compétitivité des pays en développement, notamment les structures de marché et les pratiques anticoncurrentielles au niveau international; les préférences commerciales et le commerce Sud-Sud; l'interaction entre les accords commerciaux régionaux et mondiaux et leurs incidences sur le développement; la diversification des exportations; les possibilités offertes et les obstacles rencontrés dans le système commercial international et dans les négociations de Doha; le commerce des services et ses incidences sur le développement, notamment les questions relatives à l'accès aux marchés sous le Mode 4 et à l'application effective de l'article IV; le commerce, l'environnement et le développement, notamment la définition et la contribution des biens et services environnementaux, etc. La Commission a demandé à la CNUCED de poursuivre et d'approfondir ses travaux sur le commerce et sur les questions connexes, notamment de suivre les faits nouveaux survenus après Doha dans l'optique du développement et d'apporter aux pays en développement membres de l'OMC le soutien voulu; elle a aussi salué le plan de «Renforcement des capacités et de la coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha», qui donne suite aux dispositions pertinentes du Consensus de Monterrey et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

9. Les programmes de coopération technique de la CNUCED relatifs aux négociations et à la diplomatie commerciales, notamment le Programme intégré d'assistance technique CNUCED/OMC/CCI, aident les pays en développement à évaluer leurs intérêts stratégiques sur le plan du commerce et du développement dans les négociations commerciales, à examiner leurs politiques commerciales nationales et à se préparer aux négociations en définissant leurs intérêts dans les domaines susmentionnés aux niveaux national et régional. Grâce à sa coopération étroite et complémentaire avec l'OMC, la CNUCED est restée – rôle qu'elle joue depuis longtemps – la principale source d'assistance technique aux pays participant aux négociations commerciales et à la procédure d'adhésion à l'OMC – deux domaines considérés, lors de toutes les grandes conférences, comme essentiels pour les pays en développement et en particulier les PMA. Des activités de formation ont été menées concernant un large éventail de questions commerciales pratiques telles que l'accès aux marchés, les normes des produits et le règlement des différends. La CNUCED a aidé les pays en développement à mieux utiliser les préférences qui leur sont accordées, notamment l'admission en franchise de droit et hors contingent qui leur a été proposée à la suite des engagements pris à ces grandes conférences. Afin de mieux donner suite à l'appel lancé dans le Consensus de Monterrey en faveur du renforcement des accords

commerciaux régionaux, la CNUCED a aidé les pays en développement à mener à bien leurs processus d'intégration économique régional.

10. Les outils de recherche et d'analyse de la CNUCED ont permis de mieux connaître les facteurs sous-tendant les faits nouveaux survenus dans le commerce international et ont servi à évaluer les incidences de diverses politiques commerciales. La CNUCED a aidé les pays en développement à mieux utiliser les outils d'analyse des politiques commerciales pour élaborer et appliquer de manière plus efficace leurs orientations en matière de commerce et de développement. Récemment, une attention particulière a été accordée à la promotion d'une participation accrue des pays en développement aux nouveaux secteurs dynamiques du commerce mondial et à la définition d'une série d'indicateurs de développement liés au commerce.

11. Depuis sa création, la CNUCED accorde un rang de priorité élevé à la gestion et à l'exploitation efficaces et durables des ressources naturelles et à l'assistance aux pays en développement destinée à optimiser les gains pour le développement tirés de la production et du commerce des produits de base. Les activités récentes menées pour soutenir les efforts de développement axés sur les produits de base visent à aider, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les pays en développement à tirer parti de meilleurs débouchés commerciaux en améliorant la production et la diversification des produits de base et en participant plus efficacement aux chaînes de valeur internationales pour ces produits. Ces activités et projets visaient notamment à: accroître la viabilité de la production de coton; augmenter les sources de revenus des producteurs de bois; aider les communautés touchées par des fermetures de mines à étudier les possibilités de diversification des produits de base; soutenir le dialogue mondial des gouvernements sur l'extraction minière/la métallurgie et le développement durable; promouvoir l'agriculture biologique et des pratiques commerciales loyales pour la production durable, du point de vue social et environnemental, de produits de base tels que le café; aider les pays en développement à s'adapter aux fluctuations brusques des prix et à atténuer les conséquences de la baisse des recettes d'exportation. Les unes et les autres contribuent à la réalisation des objectifs du Consensus de Monterrey visant à remédier progressivement aux contraintes pesant sur l'offre, à diversifier les capacités d'exportation, à renforcer le développement institutionnel, à accroître la productivité et la compétitivité globales et à améliorer les mécanismes de financement qui compensent les fluctuations et les baisses des prix des produits de base. Dans sa résolution 58/204, l'Assemblée générale a invité le Conseil à réexaminer périodiquement la situation des produits de base. Le Groupe d'étude international des produits de base, créé à la onzième session de la Conférence, contribuera aux efforts déployés grâce à une concertation large et efficace des acteurs du secteur et à l'amélioration des stratégies de coopération technique.

12. Dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement, la CNUCED s'est efforcée de promouvoir une large gamme d'objectifs énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment par le biais de la Commission du développement durable, de partenariats pour les produits de base conclus dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information et de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités. Les pays en développement ont bénéficié d'une assistance pour négocier les orientations commerciales internationales liées à l'environnement, comprendre l'interaction entre les accords environnementaux multilatéraux et le processus de l'OMC, satisfaire aux prescriptions environnementales imposées à leurs exportations, et s'assurer que les normes des produits

ne constituaient pas des obstacles déguisés au commerce. La CNUCED s'intéresse aussi à l'utilisation durable des savoirs traditionnels, qui est évoquée dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Conformément aussi à ce plan, les travaux en cours sur le changement climatique visent à aider les pays en développement à tirer durablement parti du mécanisme pour un développement «propre». Avec ses partenaires des secteurs public et privé, la CNUCED aide ces pays à exploiter les marchés porteurs des produits biologiques et des produits écologiques, contribuant ainsi à la diversification des exportations, à l'atténuation de la pauvreté et au développement des communautés rurales.

13. Les travaux de la CNUCED dans le domaine de la facilitation du commerce ont permis de mieux connaître non seulement les nombreuses mesures qui peuvent favoriser le commerce, mais aussi les moyens qui aident les pays à mieux appliquer la disposition pertinente de la Déclaration de Doha (par. 27).

B. Investissement

14. La section B du Consensus de Monterrey traite du thème «Mobiliser des ressources internationales au service du développement: investissements étrangers directs et autres flux financiers privés», qui est également abordé au paragraphe 84 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il convient de signaler que la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes est le seul organe qui, au sein de l'ONU, traite des questions d'investissement et des questions connexes.

15. Depuis 2002, la Commission a examiné les points suivants: incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des PMA; meilleures pratiques pour l'accès au transfert de technologie et mesures visant à l'encourager en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les PMA; questions relatives aux accords d'investissement; examens de la politique d'investissement; et incidences de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC sur les travaux de la Commission.

16. La Commission a formulé un certain nombre de recommandations. Elle a notamment encouragé les pays d'accueil à promouvoir des politiques d'IED qui soient compatibles avec leurs objectifs globaux de développement et leur stratégie d'industrialisation, à mettre en place un cadre institutionnel et administratif efficace, à envisager des politiques de promotion de l'IED ciblées, à promouvoir les liens entre filiales de sociétés étrangères et fournisseurs locaux de biens et services, à étudier l'incidence de leurs politiques d'IED sur l'égalité entre hommes et femmes dans l'économie en général et dans certains secteurs particuliers. Elle a invité la communauté internationale à aider les pays hôtes à mettre en place des cadres institutionnels et financiers appropriés, à définir des mesures concrètes pour renforcer les liens interentreprises, à aider les entreprises locales à tirer parti de l'investissement étranger, et, s'agissant des PMA, à aider ces derniers à mettre en place et améliorer l'infrastructure nécessaire pour attirer l'IED. Elle a appelé la CNUCED à continuer d'analyser les mesures relatives à l'IED prises par les pays d'origine et les pays d'accueil, à faciliter la mise en application des recommandations formulées dans les examens de la politique d'investissement, à analyser les questions relatives à la bonne gouvernance des services publics et des entreprises en matière d'IED afin de déterminer les pratiques les plus propres à renforcer l'impact de ce dernier sur le développement, à intensifier

les efforts de collecte de données et de coopération technique en vue d'améliorer et harmoniser la mesure statistique de l'IED, et à assurer la diffusion des expériences nationales concernant les politiques relatives à l'IED et l'interaction entre investissement étranger et investissement national par le biais du *World Investment Report*, des études de la politique d'investissement et des travaux voisins. Une attention particulière pourrait être accordée à l'IED dans le secteur des services, aux moyens de promouvoir l'IED au niveau régional et au renforcement des capacités humaines et institutionnelles au niveau infranational.

17. La nécessité de renforcer et de développer le secteur financier national en encourageant le développement ordonné des marchés de capitaux a été affirmée dans le Consensus de Monterrey. La CNUCED a soutenu l'amélioration des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, de transparence et de publication d'informations, notamment par les travaux de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et par l'assistance apportée en vue de consolider et de stabiliser les marchés financiers, particulièrement après certaines grosses faillites d'entreprises survenues au cours des deux ou trois dernières années. La CNUCED a aussi apporté une aide aux États membres dans le domaine du financement des petites et moyennes entreprises en publiant des orientations sur la comptabilité et les états financiers de sociétés de ce type.

18. Les participants à la onzième session de la Conférence ont souligné que le financement du renforcement des capacités productives jouait un rôle central dans toute stratégie de développement. L'investissement était essentiel pour renforcer les capacités et améliorer la compétitivité des entreprises, et il offrait la possibilité de faire appel à l'épargne extérieure. Les pays d'origine peuvent aider à la collecte et à la diffusion de l'information sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement. Ils peuvent encourager le transfert de technologie, mettre en place différentes formes d'incitations financières et budgétaires, et contribuer à réduire les risques, par exemple, en garantissant les investissements contre des risques qui ne sont pas forcément couverts par les assureurs privés. L'aide publique au développement pourrait venir renforcer l'épargne et l'investissement nationaux et jouer un rôle de catalyseur additionnel pour attirer l'IED. La Conférence a souligné le rôle de la CNUCED dans la collecte et l'analyse des données relatives à l'IED; dans l'analyse des politiques concernant l'impact de l'IED et les questions connexes, comme les interactions de l'IED et de l'investissement intérieur, les relations entre l'APD et l'IED, et les incidences de l'IED sur l'industrialisation et l'entrepreneuriat local, le rôle de l'IED dans le développement des infrastructures et le renforcement des capacités d'exportation, et les mesures que pourraient prendre les pays d'origine pour encourager les flux d'investissement à destination des pays en développement, et en particulier des PMA; et dans l'étude de ce que pourraient apporter les accords d'investissement pour faciliter les flux d'IED et promouvoir la capacité des pays de mener des politiques axées sur le développement.

19. Dans le cadre de son programme sur les accords internationaux d'investissement, la CNUCED a aidé les pays en développement à s'assurer que la dimension développement de ces accords était correctement comprise et traitée. Elle a aussi organisé deux cycles consacrés à la facilitation des négociations pour les traités bilatéraux d'investissement, auxquels 28 pays ont participé et qui ont conduit à 36 accords de ce type. Au niveau régional, elle a apporté une aide aux pays sous la forme de réunions préparatoires consacrées aux approches régionales de l'intégration de l'investissement, d'un soutien pour la rédaction d'accords et de la fourniture d'une assistance technique. Depuis 2003, la CDA, l'UDAA, le COMESA et l'UEMOA

ont bénéficié de cette aide. Dans le cadre du programme de travail conjoint CNUCED/OMC sur la Déclaration de Doha, 121 pays en développement environ ont participé à des formations portant sur les questions que posent les accords internationaux d'investissement.

20. Pour aider les pays en développement à attirer des flux d'IED et en tirer le meilleur parti, les examens de la politique d'investissement et les apports d'assistance technique qui en ont découlé ont permis d'améliorer le cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel relatif à l'IED dans les pays d'accueil. Depuis 2003, cinq pays ont fait l'objet d'un tel examen, qui a été étudié par la Commission. En outre, le partenariat institué par l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement en collaboration avec la CNUCED (qui compte actuellement 165 membres de 140 pays environ) a permis des échanges d'information et un partage d'expérience en matière de promotion de l'investissement. Les mesures visant à amener les entreprises à s'intéresser aux aspects sociaux et environnementaux du développement et au renforcement des capacités de production ont été le principal axe de travail du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement dans les pays les moins avancés, au sein duquel les divers membres, appartenant au secteur des entreprises, à des organisations intergouvernementales et à des institutions internationales, ont tenté de formuler les principes de la responsabilité sociale des entreprises.

C. Dette extérieure et instabilité financière

21. La section E du Consensus de Monterrey renferme des dispositions portant sur cette question (par. 19, 47, 48, 51 et 60 pour ce qui concerne la dette, et par. 25 en ce qui concerne l'instabilité financière).

22. Les débats du Conseil en 2002 sur le développement économique de l'Afrique se sont appuyés sur une analyse des mesures à prendre aux niveaux national et international pour que l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) conduise à une croissance plus rapide et à l'atténuation de la pauvreté dans les pays les plus démunis. Ces débats ont abouti à la conclusion qu'un effort concerté des débiteurs et des créanciers était indispensable pour apporter une solution durable au problème de la dette, mais que l'intensification des efforts de politique intérieure et la bonne gestion des affaires publiques ne pouvaient compenser l'insuffisance des financements extérieurs ni les effets négatifs du protectionnisme des pays industriels. En 2004, le Conseil abordera à nouveau la question de la dette africaine, en s'appuyant sur une évaluation des résultats de l'Initiative PPTE et des actions à engager pour rendre l'endettement de l'Afrique supportable à long terme.

23. La question de la dette extérieure a tenu une place prééminente dans les débats de la onzième session de la Conférence. Dans le Consensus de São Paulo, les États membres ont reconnu que, malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée et l'allègement de la dette consenti par des créanciers publics bilatéraux, le niveau insoutenable de la dette demeurait un obstacle majeur à l'accélération de la croissance et au développement pour nombre de pays en développement. Beaucoup de pays débiteurs ont dit combien il leur était difficile de respecter les conditions d'octroi de l'APD et d'allègement de la dette et de se conformer au processus complexe de rédaction et de mise en œuvre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Les participants ont réaffirmé la nécessité d'efforts accrus et concertés de la part de la communauté internationale et des pays débiteurs pour trouver une solution durable aux problèmes d'endettement extérieur et assurer la mise en œuvre rapide,

efficace et intégrale de l'Initiative PPTE renforcée, entièrement financée par des ressources supplémentaires. Ils ont aussi appelé les pays pauvres très endettés à adopter les mesures nécessaires à la mise en œuvre intégrale de l'Initiative et mentionné la nécessité de garder à l'étude l'analyse de la viabilité de l'endettement, en conservant à l'esprit l'impact de l'allègement de la dette sur le rythme de réalisation des objectifs de développement, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ils ont en outre évoqué, entre autres, des mécanismes novateurs destinés à remédier aux problèmes de la dette, des mesures d'allègement de la dette dans le cadre de réformes économiques, et des financements à des conditions de faveur ainsi que la modification des conditions d'octroi de l'aide aux fins d'améliorer la viabilité de l'endettement.

24. Le secrétariat de la CNUCED a apporté une contribution au débat de l'Assemblée générale sur l'endettement extérieur au travers des rapports du Secrétaire général sur le thème «Crise de la dette extérieure et développement», dans lesquels celui-ci analysait l'évolution des problèmes de la dette extérieure des pays en développement, les flux de capitaux et les progrès accomplis dans le domaine de l'allègement de la dette, examinait les moyens d'améliorer la situation de la dette dans le cadre des arrangements existants, en particulier de l'Initiative PPTE, proposait des mesures qui pourraient contribuer à la solution des problèmes d'endettement des pays à revenu intermédiaire dont la dette avait été dans une large mesure contractée auprès de créanciers privés, et proposait des dispositifs propres à assurer une répartition plus équitable des charges entre emprunteurs et prêteurs et entre secteur public et secteur privé en cas de crise financière.

25. L'importance d'une assistance technique dans le domaine de la gestion de la dette extérieure pour résoudre et prévenir des situations d'endettement insoutenables a été soulignée à la onzième session de la Conférence comme au Conseil. Le programme de la CNUCED relatif au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a assuré la diffusion de systèmes informatisés de gestion de la dette pour permettre la comptabilisation et l'analyse de la dette et a fourni un large éventail de services de formation et de conseil. Le programme est en contact direct avec environ 65 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, dont l'encours de la dette publique ou garantie par l'État à long terme est supérieur à 500 millions de dollars³, ce qui représente près de 40 % de la dette à long terme totale de l'ensemble des pays en développement.

26. Le secrétariat a aussi régulièrement soutenu des pays en développement ou en transition sollicitant un allègement de leur dette auprès du Club de Paris, en fournissant à leurs négociateurs des analyses de la situation économique et financière du pays ainsi que des conseils techniques.

27. Le Consensus de São Paulo a souligné le fait que la forte instabilité des marchés financiers internationaux et des flux de capitaux privés avait souvent contribué directement aux problèmes de gestion macroéconomique et au déclenchement de crises financières dans les pays en développement. Les éditions 2003 et 2004 du *Rapport sur le commerce et le développement* présentent une analyse plus approfondie de ces problèmes. Le rapport 2003 étudiait les perspectives des flux de capitaux à destination des pays en développement d'un point de vue historique et signalait les risques d'une dépendance excessive de ces pays à l'égard des capitaux étrangers privés. Le rapport 2004 analyse les liens entre les flux de capitaux et les taux de change

³ Dans le présent document, le mot dollar (\$) s'entend du dollar É.-U.

et leurs répercussions sur l'investissement intérieur et les résultats du commerce extérieur, d'où ressort la nécessité d'une action multilatérale visant à stabiliser les taux de change et les flux financiers, tâche que les pays en développement pourraient difficilement mener à bien par le seul moyen de mesures de politique intérieure.

D. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux

28. La cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux est un point auquel est accordée une place importante dans le Consensus de Monterrey (voir par exemple les paragraphes 52 et 69). La CNUCED a traité cette question dans ses délibérations et ses travaux d'analyse concernant l'interdépendance, dans son rôle de centre de coordination, au sein de l'ONU, pour le traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes.

29. Les débats sur l'interdépendance que le Conseil a tenus en 2002 s'appuyaient sur l'analyse de la situation des «pays en développement dans le commerce mondial» présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement de 2002*, d'où il ressortait qu'aucun des pays en développement ayant opté pour une libéralisation rapide de ses échanges n'était parvenu à accroître sa part dans la valeur ajoutée mondiale du secteur manufacturier, même si certains avaient pu augmenter leur part dans le commerce mondial de produits du secteur. Les auteurs du rapport concluaient que le système commercial mondial ne pouvait contribuer au progrès général que si les pays industriels renonçaient à leur protectionnisme dans les branches manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre et éliminaient les subventions agricoles qui déstabilisaient les échanges, si les pays à revenu intermédiaire avançaient rapidement sur la voie du progrès technologique et abandonnaient les productions à forte intensité de main-d'œuvre pour laisser de la place aux producteurs de pays moins avancés, notamment des PMA, et si les grands pays en développement accordaient l'attention qui convient au développement de leur marché intérieur.

30. En 2003, le Conseil a abordé le thème «Accumulation de capital, croissance économique et transformation structurelle», sur la base des analyses faites dans le *Rapport sur le commerce et le développement* de la même année. Il a été avancé que l'amélioration des perspectives de croissance et la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, notamment celui qui vise à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, exigeaient des politiques davantage axées sur la croissance de la part des pays développés, une coopération financière internationale renforcée et un système financier et commercial international plus favorable au développement. Le fait que la croissance et la réduction de la pauvreté ne puissent durablement s'établir en l'absence d'un niveau adéquat d'accumulation de capital faisait ressortir la nécessité de repenser la conception des programmes de réforme et des stratégies de développement nationaux, en cohérence avec les arrangements conclus au plan international. La libéralisation des échanges ne pouvait à elle seule stimuler le développement et accélérer la convergence des revenus; elle devait s'accompagner d'une action résolue au plan national pour développer les industries locales et veiller à ce que leur intégration dans l'économie mondiale se fasse de manière plus équilibrée. Au plan international, il fallait rechercher plus de cohérence, non seulement en accentuant la dimension développement du système commercial multilatéral, mais aussi par une approche intégrée de la gouvernance économique mondiale et par des programmes dotés de ressources suffisantes qui visent à protéger les pays en développement des conséquences des chocs extérieurs et à combler l'écart qui les sépare des économies plus avancées. En l'absence d'arrangements internationaux propres

à assurer une plus grande stabilité financière, il était important que les pays en développement conservent une certaine liberté d'action pour se protéger des fluctuations excessives des marchés internationaux de capitaux. Les pays développés se devaient d'intensifier leurs efforts en matière d'assistance technique et financière, et plus particulièrement de conformer le niveau de leur APD aux objectifs convenus au plan international.

31. La question de la cohérence systémique et de la cohérence de l'action au service du développement a été le thème central de la onzième session de la Conférence, qui a notamment traité de la cohérence entre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux et entre les processus et arrangements de l'économie mondiale et les stratégies nationales de développement. Le Conseil abordera le thème «Cohérence des politiques, stratégies de développement et intégration dans l'économie mondiale» en 2004, en se fondant sur la livraison 2004 du *Rapport sur le commerce et le développement*, qui analyse les conséquences du fait que, sous sa forme actuelle, le système de gouvernance économique mondiale prend insuffisamment en compte les déséquilibres et distorsions des échanges imputables aux systèmes monétaire et financier internationaux, et qui avance l'idée que les modifications des taux de change doivent être soumises à des règles multilatérales afin d'éviter leurs effets négatifs sur le commerce et les dévaluations compétitives.

32. La coopération technique de la CNUCED apportée au Groupe intergouvernemental des 24 a soutenu les efforts engagés par les pays en développement pour parvenir à plus de cohérence entre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, par le biais de réunions techniques et d'études portant notamment sur les enseignements à tirer de la crise financière en Asie orientale, sur la conditionnalité du FMI et de la Banque mondiale, sur la réforme des institutions financières internationales, sur les stratégies industrielles et sur les techniques de gestion des capitaux.

E. Technologies de l'information et de la communication au service du développement

33. Le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information a appelé toutes les parties prenantes, y compris les organisations internationales, à participer à la promotion des TIC pour le développement. Les pays y étaient encouragés à élaborer, d'ici à 2005, des cyberstratégies et des partenariats pour la société de l'information, et les organisations internationales à élaborer leurs propres stratégies d'utilisation des TIC pour le développement et à publier des informations sur l'expérience acquise dans l'intégration effective des TIC.

34. En 2004, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a reconnu qu'il était particulièrement important de s'employer activement à la mise en œuvre du Plan d'action et au suivi de la Déclaration de principes adoptés au cours de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information; dans cette perspective, il était nécessaire de réaliser des travaux de recherche et de publier des études sur les incidences pour le développement des questions qu'il était prévu d'examiner au cours de la deuxième phase du Sommet, à Tunis. Le Plan d'action comprenait une liste très complète de pistes d'action que les diverses parties prenantes étaient invitées à mettre en œuvre ainsi qu'un certain nombre de propositions concernant la mise au point d'indicateurs statistiques permettant des comparaisons et l'évaluation des performances, aux fins de suivre la mise en œuvre du Plan d'action et les progrès de l'utilisation des TIC à l'échelle mondiale.

35. Le Consensus de São Paulo a réaffirmé la nécessité pour les pays en développement de tirer parti des technologies nouvelles comme les TIC, de manière à formuler et appliquer en la matière des politiques et des stratégies propres à renforcer la compétitivité des entreprises ainsi que la nécessité de créer des partenariats en vue du développement. La CNUCED apportera son plein concours aux initiatives engagées en ce sens – activités destinées à permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti des logiciels libres, applications des TIC dans le tourisme, élaboration de stratégies et de politiques en ce domaine, mesure de l'activité et indicateurs concernant les TIC, et activités relatives à l'usage des TIC dans le secteur des entreprises et le secteur financier.

36. Une grande partie des applications de l'Internet et un large éventail d'entreprises technologiques utilisent des logiciels libres pour des tâches essentielles. Or l'analyse des incidences de ces logiciels du point de vue de l'économie, des capacités humaines et de la propriété intellectuelle est souvent insuffisante. Une réunion d'experts de la CNUCED a étudié les principaux aspects des conséquences que les logiciels libres pourraient avoir pour le développement économique et social et l'intérêt particulier que ceux-ci présentaient pour les pays en développement et les économies en transition.

II. PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES

A. Commerce international

37. Selon l'Esprit et le Consensus de São Paulo, le commerce n'est pas une fin en soi, c'est un instrument de croissance et de développement: l'un et l'autre insistent sur l'importance que revêtent non seulement la «quantité» mais aussi la «qualité» des échanges pour le succès d'une intégration dans le système commercial international des pays en développement qui favorisera leur croissance, leur développement durable et la lutte contre le paupérisme. Or la meilleure façon d'améliorer la qualité des échanges est d'accroître la capacité de l'offre et la compétitivité des biens, services et matières premières exportés, d'améliorer l'accessibilité des marchés et d'en faciliter la pénétration, et de répondre à la problématique des domaines indissociables que sont le commerce, l'endettement, les finances et le transfert de technologie.

38. À sa onzième session, la Conférence a souligné que tous les pays avaient également intérêt à réaliser les objectifs de développement du programme de travail de Doha. Parmi les aspects essentiels du développement, on peut citer les suivants: le traitement spécial et différencié; les problèmes de mise en œuvre; les obstacles à l'entrée sur les marchés, notamment les normes de produits et les règlements techniques qui, il faut le reconnaître, sont une difficulté majeure pour les candidats; la position centrale de l'agriculture dans les négociations; les négociations sur les produits non agricoles et sur les services, y compris les questions de normalisation; les services d'infrastructure et, dans les secteurs exportateurs qui intéressent les pays en développement, le Mode 4; l'accession des PMA, des pays en développement et des pays en transition à l'OMC en conformité avec les accords de celle-ci et en fonction du niveau du développement de chacun d'eux; le traitement à réserver aux mesures unilatérales incompatibles avec les règlements de l'OMC; les problèmes des petits États, des pays en développement vulnérables, y compris les petits États insulaires en développement; le problème des pays en développement sans littoral du point de vue du nouveau cadre mondial de coopération en matière de transport en transit

au bénéfice des pays en développement de transit et sans littoral; l'érosion et l'exploitation des préférences, y compris les stratégies de promotion des ajustements par les entreprises et les branches industrielles qui en sont tributaires; l'accès au marché hors taxes et hors contingentement des produits des PMA.

39. La décision prise par le Conseil général de l'OMC le 1^{er} août 2004 est une mesure d'importance pour la réalisation des promesses de développement de Doha: elle a mis en place l'encadrement des domaines clés des futures négociations du programme consacrées à l'agriculture, aux produits non agricoles, aux services et au développement et à la facilitation du commerce, tout en écartant des négociations en cours plusieurs sujets polémiques (investissements, politique de la concurrence, marchés publics)⁴. Dans la mesure où elle a surmonté l'impasse sur laquelle butaient les négociations depuis l'échec de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancún en 2003, cette décision a remis les négociations sur la voie. Elle a réaffirmé la priorité qui revenait au système commercial multilatéral et aux aspects du programme de Doha touchant au développement. Elle a confirmé aussi la décision prise à Doha de faire disparaître les subventions à l'exportation des produits agricoles, qu'elle a mise au rang des mesures qui faussent les échanges. L'accord selon lequel il sera répondu à la question des subventions versées pour le coton «audacieusement, rapidement et spécifiquement» promet pour bientôt des résultats non négligeables, notamment pour les producteurs et exportateurs des PMA africains. Les modalités des négociations sur la facilitation du commerce sont une réponse positive aux préoccupations que le développement inspire parce qu'elles mettent en relation l'étendue et les échéances des engagements pris et les capacités de mise en œuvre des pays en développement et des PMA; elles devraient aussi avoir pour résultat un renforcement de ces capacités par l'assistance technique. C'est bien là la marque des remarquables progrès de l'intégration de certains principes clés du traitement spécial et différencié et de la mise en œuvre, questions qu'ont soulevées les pays en développement et dont la CNUCED et d'autres militants du développement se sont fait l'écho. Si elles réussissent, les négociations devraient aboutir à un train de mesures mettant les pays en développement à même de réaliser des gains appréciables sur le plan commercial et contribuant à la réalisation des objectifs convenus sur le plan international qui convergent sur la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Pour cela, les pays en développement auront encore besoin d'être soutenus pour renforcer leurs capacités.

40. Parallèlement, l'expansion rapide et l'approfondissement des accords commerciaux régionaux élargissent les perspectives commerciales des pays en développement et peuvent par-là contribuer à la croissance économique et à la réalisation des objectifs de développement internationaux, notamment ceux de la Déclaration du Millénaire. Cela dit, ces accords régionaux sont une remise en cause du principe de la non-discrimination sur lequel se fonde le système multilatéral et ajoutent une complexité considérable aux relations commerciales internationales. Il faut rester vigilant quant aux conséquences de ces accords et à la façon dont ils s'articulent sur le système commercial multilatéral.

⁴ WT/L/579, 2 août 2004. Pour une évaluation plus détaillée, voir «Review of Developments and Issues in the Post-Doha Work Programme of Particular Concern to Developing Countries: A Post-UNCTAD XI Perspectives» (TD/B/51/4).

41. Le commerce Sud-Sud est un aspect important de la nouvelle géographie du commerce international, où l'on voit les pays en développement dans leur ensemble devenir peu à peu un foyer de croissance de l'économie mondiale tout entière. Ce commerce ne représente en volume qu'à peine plus du dixième du commerce mondial, mais il s'est développé ces dernières années au rythme de 11 % l'an. Plus des deux cinquièmes des exportations des pays en développement sont destinées à d'autres pays en développement. Un système mondial renforcé et généralisé de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) serait favorable à ce commerce. À sa onzième session, la Conférence a annoncé qu'il était convenu de lancer le troisième cycle de négociations sur ce système, ce qui est un grand pas dans la bonne direction.

42. À sa onzième session également, la Conférence a fait observer qu'il était important de continuer à s'intéresser de près et de manière concertée aux produits de base, notamment à la question de l'instabilité des cours mondiaux et aux difficultés auxquelles font face les pays en développement tributaires de matières premières. Les efforts entrepris par ces pays pour restructurer et diversifier leur secteur primaire et en améliorer la compétitivité, notamment par le traitement sur place des produits et la réduction des barèmes tarifaires, devraient être soutenus. Il faudrait également exploiter le potentiel d'intégration et de coopération régionales pour augmenter l'efficacité des secteurs traditionnels des produits de base et appuyer davantage les efforts de diversification.

43. Le Consensus de São Paulo plaide pour une synergie entre commerce et environnement, domaines où l'action devrait s'axer sur le développement. Les pays en développement ont encore besoin de soutien devant la gamme très diverse de questions intersectorielles qui apparaissent à l'interface entre le commerce, l'environnement et le développement, comme celles par exemple de l'accès aux marchés, de l'agriculture et des savoirs traditionnels, des technologies écologiquement rationnelles, des produits écologiquement recommandables, de la certification et de la création de labels écologiques, du commerce et de la biodiversité, et d'autres encore visées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

44. Il convient de redoubler d'efforts pour prévenir et démanteler les structures et les pratiques anticoncurrentielles et responsabiliser les entreprises qui interviennent aux niveaux national et international. Beaucoup de pays en développement n'ont pas encore trouvé l'encadrement et la législation de la concurrence qui seraient adaptés aux besoins de leur développement et qu'ils devront envisager de mettre en place en tenant pleinement compte des objectifs de leur politique nationale et des contraintes qui obèrent leurs capacités.

B. Investissement

45. Les flux nets de capitaux privés en direction des pays en développement ont augmenté en 2003 de plus de 70 milliards de dollars, mais leur niveau reste nettement inférieur à la moyenne du début des années 90. La relance des mouvements de capitaux s'est accompagnée d'une réduction non seulement des taux d'intérêt mais aussi des marges sur les obligations et le crédit bancaire commercial. Bien que l'on ait constaté en 2003 un recul très sensible des flux nets d'investissements directs, le bilan est resté positif et ces flux sont encore le courant le plus important de capitaux privés en direction des pays en développement. Cependant, ce tableau encourageant d'amélioration générale des flux sur les marchés des capitaux privés et des conditions faites aux pays en développement doit être replacé dans un paysage marqué par le bilan des transferts financiers, qui est négatif pour un grand nombre de pays en développement

et en transition, s'établissant en 2003 à près de 250 milliards de dollars pour l'ensemble des pays en développement.

46. La question de savoir comment attirer et exploiter efficacement l'investissement étranger direct (IED) dans des pays en développement plus nombreux, y compris des PMA, reste donc un problème majeur. Les flux d'IED restent très concentrés sur les économies de marché émergentes les plus importantes, et les 10 pays qui en reçoivent la plus grosse part accueillent les trois quarts du total destiné aux pays en développement. La Chine à elle seule en absorbe le tiers.

47. Pour attirer de nouveaux investissements directs, les pays en développement sont de plus en plus nombreux à se hâter de modifier leur réglementation et à mieux se rendre compte que le climat interne est important pour les investisseurs. Beaucoup ont conclu des accords bilatéraux et multilatéraux: le nombre d'accords bilatéraux concernant, d'une part, les investissements, d'autre part, la double imposition, atteignait respectivement 2 260 et 2 315 à la fin de 2003. De plus, les accords de libre-échange et les accords commerciaux régionaux contiennent de plus en plus souvent des dispositions sur l'IED et il y a plusieurs pays qui recherchent des arrangements régionaux et bilatéraux de coopération commerciale et financière.

48. L'effort de rassemblement et de diffusion d'informations se poursuit à l'intention des investisseurs étrangers ou locaux, dans les pays en développement. On constate plusieurs initiatives dans le secteur public et dans le secteur privé, notamment des appels à la collaboration entre ces deux secteurs en vue de mieux exploiter les technologies et l'Internet pour diffuser l'information et de doter les pays en développement d'infrastructures informatiques.

49. Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à renforcer leurs infrastructures matérielles (transports, énergie, télécommunications), considération très importante pour les investisseurs étrangers. Les investissements publics dans ce domaine non seulement instaurent un environnement propice à l'IED, mais jouent aussi un rôle décisif dans la réalisation des objectifs internationaux du développement, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire, puisqu'ils permettent de fournir des services essentiels au développement de l'homme et à l'égalité des sexes. Sur ce plan, les lacunes sont particulièrement profondes dans les pays à faible revenu et dans les zones rurales, où elles appellent une augmentation massive des investissements⁵. Il faudra pour cela non seulement inverser la tendance à la baisse des dépenses publiques d'infrastructure constatée sur 10 ans, mais aussi accroître l'aide extérieure.

50. Puisque la réponse des investisseurs privés n'a pas été à la hauteur des enjeux dans ce domaine, la réalisation de certaines infrastructures exige la collaboration financière du secteur public et du secteur privé pour que soient disponibles les instruments nécessaires à la limitation des risques pour l'investisseur. Le moment est peut-être opportun de reconsidérer le rôle des investissements publics et le soutien que fournissent les institutions financières multilatérales. Le FMI a adopté une nouvelle conception des programmes de prêt qui laisserait plus de latitude à de nouveaux investissements publics de grande qualité compatibles avec la stabilité macroéconomique et la viabilité financière. Cette nouvelle conception permet d'exclure les

⁵ Voir «Global Monitoring Report, Policies and Actions for Achieving the MDGs and Related Outcomes», Washington, D.C., 2004, DC2004-0006/Add.1, document d'information générale.

entreprises publiques à but lucratif des indicateurs et des objectifs financiers et rend plus transparent le traitement comptable des partenariats public-privé.

C. Dette extérieure et instabilité financière

51. Dans beaucoup de pays à faible revenu et quelques pays à revenu moyen, la croissance et le développement sont encore gravement obérés par un problème persistant d'endettement. La mise en œuvre de l'Initiative (PPTE) se poursuit donc lentement, principalement parce que les pays qui peuvent prétendre en bénéficier doivent remplir les conditions dont est assorti l'allégement de la dette. Il est en particulier difficile de concilier les différents objectifs qui consistent à assurer et préserver la viabilité de l'endettement, à stimuler la croissance à long terme et à réduire la pauvreté, car, comme le veulent des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les budgets consacrés aux secteurs sociaux, principalement l'éducation et la santé, doivent être prioritaires. S'il est incontestablement nécessaire d'accroître ces budgets, il faut également, pour réduire durablement la pauvreté et garantir la viabilité de l'endettement, investir davantage sur le plan intérieur dans l'infrastructure et les moyens de production, de manière à stimuler la croissance économique et l'emploi.

52. L'Initiative PPTE part du principe selon lequel l'allégement de la dette accordé constituerait un accroissement net de l'aide publique au développement (APD). Ce caractère additionnel est nécessaire à la réalisation simultanée des multiples objectifs de l'Initiative. Mais depuis le lancement en 1995 de l'Initiative PPTE sous sa forme initiale, le montant total des flux nets d'APD a fortement baissé par rapport aux tendances antérieures et ne s'est pas rétabli au niveau précédemment atteint, malgré l'augmentation de l'aide bilatérale après 2001. Il est à noter que les prêts bilatéraux accordés aux pays pauvres très endettés laissent de plus en plus la place aux dons. Cependant, si ces dons ont augmenté de 31 % entre 2000 et 2002, cette progression est dans sa quasi-totalité imputable à une augmentation de la remise de la dette de 2 032 000 dollars. De fait, lorsqu'on ne tient pas compte de la remise de la dette, les flux d'APD bilatérale en direction des pays pauvres très endettés stagnent depuis 1997 et l'aide alimentaire et l'aide d'urgence ont augmenté au détriment des dons liés à des projets précis, qui sont pourtant les plus susceptibles de stimuler la croissance à long terme.

53. La recherche d'un accord sur un mécanisme de règlement des dettes souveraines a peu avancé. Les crises financières et les perturbations récentes des économies de marché émergentes ont amené à formuler plusieurs propositions tendant à faciliter la restructuration des dettes en obligations d'État, propositions qui sont en discussion depuis 1998. Le projet de mécanisme, dont plusieurs éléments avaient été mis en avant dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2001*, n'a pas rallié assez de suffrages. Plus récemment, l'attention s'est portée sur les clauses d'action collective – qui mettraient quand même plusieurs années à influencer sensiblement sur l'ensemble de la restructuration de la dette – et sur un code de conduite des créanciers privés et des États débiteurs.

D. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux

54. Donner plus de cohérence aux systèmes monétaire, financier et commercial internationaux est à la fois politiquement complexe et long à réaliser. On n'a jusqu'à présent pas avancé sur ce plan, pas plus que ne s'est renforcée l'autorité collective des pays en développement dans la

gouvernance mondiale du système économique actuel. Peu de progrès ont été réalisés au niveau international dans la recherche des moyens de réduire l'instabilité du système financier international. Les pays en développement sont donc obligés d'accumuler encore des réserves pour amortir les chocs exogènes. Enfin, le renforcement de la coordination des politiques macroéconomiques n'a guère progressé au niveau international. On voit persister des déséquilibres graves de croissance de la demande entre grands blocs économiques, qui risquent d'engendrer de nouvelles pressions protectionnistes et de rendre encore plus instable le marché des devises et des capitaux.

E. Technologies de l'information et de la communication aux fins du développement

55. Le Consensus de São Paulo fait une place aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le développement économique et la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire. On constate pourtant des disparités considérables entre pays en termes d'accès à ces technologies et de capacités de les exploiter. L'Esprit de São Paulo renouvelle l'engagement pris de réduire la fracture numérique, d'assurer un développement harmonieux, juste et équitable pour tous, et d'édifier une société de l'information sans exclusive, engagement qui appelle les gouvernements et les autres parties prenantes à coopérer et agir en partenaires.

56. La phase de Genève du Sommet mondial de la société de l'information a mis en place un vaste cadre pour l'édification d'une société de l'information, marqué par une déclaration de principes et d'un plan d'action. La deuxième phase, qui se tiendra à Tunis en 2005, est actuellement en préparation. C'est à ce titre que se négocient certaines questions non réglées en matière de gestion et de financement de l'Internet aux fins du développement.

57. La CNUCED continuera de participer à la réalisation du Plan d'action de Genève et à la préparation de la réunion de Tunis, en concentrant son attention sur le potentiel d'amélioration de la productivité, du commerce et de la compétitivité qu'offrent les TIC dans les pays en développement. Il faudra donc travailler davantage à l'élaboration de politiques de l'informatique dans les pays en développement et à la mise au point d'indicateurs statistiques de la pénétration et de l'exploitation de ces technologies dans les entreprises et les ménages.

III. PAYS LES MOINS AVANCÉS, PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT, PAYS EN DÉVELOPPEMENT ENCLAVÉS ET PAYS EN DÉVELOPPEMENT DE TRANSIT

A. Pays les moins avancés

58. Le Consensus de Monterrey fait référence à la situation et aux problèmes spécifiques des pays les moins avancés (PMA) en ce qui concerne non seulement l'aide publique au développement (APD) mais également les questions liées au commerce examinées quelques mois auparavant à Doha. En particulier, il se fait l'écho de la Déclaration de Doha sur la marginalisation des PMA dans le système commercial multilatéral (par. 31 et 38) de l'accès des PMA aux marchés (par. 34) et de l'adhésion des PMA à l'Organisation mondiale du commerce (par. 30).

59. À Monterrey, les États membres ont reconnu qu'il importait de renforcer les capacités productives des PMA (par. 19 et 36) ainsi que de créer dans ces pays le meilleur environnement possible pour les investissements intérieurs et étrangers (par. 20). Le Consensus de Monterrey demande explicitement à ce que les partenaires du développement fassent, sur le plan financier, de nouveaux efforts en faveur de ces pays (par. 39, 42 et 43).

60. Toutes ces questions ont été largement reprises dans le Consensus de São Paulo, qui s'est fait l'écho du Consensus de Monterrey quant à l'importance d'accroître l'aide publique au développement en faveur des PMA (par. 15) et d'atteindre l'objectif de 0,15 à 0,2 % du PNB (par. 20). Le Rapport 2004 sur les pays les moins avancés note qu'en moyenne les décaissements annuels au titre de l'APD des pays de l'OCDE membres du Comité d'aide au développement (CAD) et des organismes multilatéraux principalement financés par ces pays en faveur des PMA ont reculé de 14 % (en prix courants) en 2000-2002 par rapport à 1990-1992. Cette baisse, qui vient confirmer les préoccupations exprimées à Monterrey, concerne pratiquement les trois quarts des PMA pour lesquels des données sont disponibles.

61. La Déclaration de Doha a réaffirmé plusieurs engagements adoptés à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Afin de donner suite à cette Déclaration (par. 42), le Sous-Comité du commerce des pays les moins avancés de l'OMC a adopté un programme de travail comportant sept domaines d'action en rapport avec les questions économiques ou juridiques (capacités productives, accès aux marchés) et l'adhésion de ces pays à l'Organisation.

62. Les mesures adoptées par l'OMC dans la plupart de ces domaines ont été complétées par des mesures de la CNUCED en faveur des PMA. Diverses propositions de projets en matière d'analyse des politiques et de renforcement des capacités ont été soumises à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base. Le Consensus de São Paulo reconnaît la marginalisation des PMA (par. 1) ainsi que les graves conséquences de leur dépendance à l'égard des produits de base (par. 64). Il insiste sur l'importance de l'accès préférentiel aux marchés, non seulement des grandes économies de marché développées (par. 66 et 83) mais également d'autres pays en développement (par. 69), ainsi que sur la non-réciprocité des engagements en matière de libéralisation (par. 77) et l'appui technique dans le domaine de l'adhésion des PMA à l'OMC (par. 85 et 98). Il insiste sur le renforcement des capacités productives des PMA, qui est l'objectif primordial (par. 49 et 54) et sur la nécessité de renforcer le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA (par. 108).

63. La question de l'accès aux marchés a été examinée par le Conseil en 2003 sur la base d'une évaluation préliminaire de l'impact attendu des initiatives les plus récentes en faveur des PMA dans le domaine de l'accès préférentiel aux marchés. Le Conseil a pris acte des efforts des gouvernements des PMA afin d'encourager la stabilité politique et de créer des conditions macroéconomiques susceptibles d'encourager les investissements ainsi que de tirer parti des opportunités d'accès aux marchés, et reconnu qu'un accès préférentiel pourrait contribuer à une croissance économique et à un développement durables, notamment à la réduction de la pauvreté grâce à la création d'emplois et à l'accroissement du revenu. Il s'est, toutefois, déclaré préoccupé quant aux conséquences pour les PMA «de l'érosion possible des préférences» résultant de la poursuite de la libéralisation du commerce, et a prié le secrétariat de recommander des mesures destinées à les aider à atténuer ces conséquences. Lors de la onzième session de la Conférence, les PMA ont à nouveau fait part de leur préoccupation face à cette érosion.

64. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg est revenu sur les problèmes des PMA qui avaient précédemment été soulignés à Doha et à Monterrey, y compris sur l'importance d'un accès préférentiel accru aux marchés (par. 67 c, 92 et 93); la non-réciprocité des engagements pris en matière de libéralisation (par. 92 b); l'adhésion à l'OMC (par. 90 a); le renforcement des capacités productives (par. 47 c) et, à cette fin, l'adoption de mesures destinées à attirer les investissements étrangers directs (par. 84 a); la nécessité d'accroître l'aide publique au développement (par. 85 a); le renforcement des capacités humaines et institutionnelles (par. 162 b); et un appui sans réserve à l'application du Cadre intégré (par. 90 e).

B. Pays en développement enclavés et pays en développement de transit

65. La Déclaration de Doha ne fait pas explicitement référence aux problèmes particuliers des pays en développement enclavés. Pourtant, un groupe de 18 de ces pays membres de l'OMC⁶ a soumis, lors de la cinquième Conférence ministérielle tenue à Cancún, en 2003⁷, soit moins d'un mois après la Conférence d'Almaty, un paragraphe destiné au projet de texte ministériel de la Conférence. Dans cette communication au nom des pays en développement enclavés, qui constituait un fait sans précédent, les 18 États réaffirmaient leur engagement en faveur du Programme de travail de l'OMC sur les petites économies. Le Programme d'action d'Almaty avait insisté sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux intérêts spécifiques des pays en développement enclavés et de transit lors des négociations de l'OMC, suggérant que le processus d'adhésion de ces pays devait tenir compte de leur niveau de développement respectif, et notamment des problèmes liés à leur situation géographique et demandant aux partenaires du développement de fournir une assistance à cet égard.

66. Le Programme de travail sur les petites économies a été mis en place par le Comité du commerce et du développement de l'OMC après la Déclaration de Doha en raison des problèmes spécifiques des petites économies vulnérables et de la nécessité d'intégrer dans un cadre approprié les réponses apportées aux questions posées par la pleine intégration des petites économies vulnérables au système commercial multilatéral, tout en rejetant l'idée de créer une nouvelle sous-catégorie de membres de l'OMC ainsi que les notions de «petites économies» ou d'«économies petites et vulnérables». L'absence de définition pour ce groupe de pays constitue désormais un obstacle majeur au débat au sein du Comité du commerce et du développement concernant le traitement préférentiel qui pourrait être accordé à ces pays en raison de leur petite taille ou de leur vulnérabilité. Un certain nombre d'États en développement membres de l'OMC avaient proposé de retenir le seuil de 0,06 % du commerce mondial de biens et de services pour caractériser les «petites économies». Si ce seuil était appliqué, 26 des 31 pays en développement enclavés ainsi que 29 petits États insulaires en développement, tels que définis par la CNUCED, feraient parties de cette catégorie. Il a été fait observer que 17 des 18 membres de l'OMC appartenant à la catégorie des pays en développement enclavés qui avaient soumis

⁶ Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bolivie, Botswana, Bhoutan, Burkina Faso, Kazakhstan, Malawi, Mali, Mongolie, Ouganda, Paraguay, République kirghize, Rwanda, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

⁷ Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, paragraphe 18 du projet de texte ministériel [JOB(03)150/Rev.2] – Petites économies, proposition commune de pays en développement enclavés, WT/MIN(03)/W/23, 14 septembre 2003.

à Cancún la proposition susmentionnée représentaient chacun moins de 0,06 % du commerce mondial en 1998-2000 (période de référence utilisée alors).

67. En 2004, 3 des 18 pays en développement enclavés ont à nouveau cherché à appeler l'attention sur la situation particulière de ces pays dans une communication adressée au Comité du commerce et du développement de l'OMC⁸. Ce faisant, il se faisait l'écho des demandes formulées précédemment par un plus grand nombre d'États membres en développement dans le cadre du Programme de travail sur les petites économies sans référence explicite aux pays en développement enclavés et concernant, entre autres, l'accès aux marchés, la diversification des exportations, les quotas tarifaires, les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les obstacles techniques au commerce, les capacités de production et l'adhésion à l'OMC.

68. Dans le cadre de l'assistance fournie pour le suivi du processus de Doha, la CNUCED a aidé les pays en développement enclavés à expliquer leurs problèmes particuliers et leur besoin d'une assistance technique ciblée, et elle répond à une demande formulée dans le communiqué ministériel des pays en développement enclavés lors de la onzième session de la Conférence en organisant une réunion d'experts des négociations commerciales et d'autres représentants des pays en développement enclavés afin de les aider à élaborer des stratégies concernant la poursuite de leurs négociations au sein de l'OMC.

69. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg contient une référence explicite aux pays en développement sans littoral (par. 47 c)) qui insiste sur l'importance de renforcer les capacités de production de ces pays, notamment en assurant le développement de l'infrastructure des transports et des communications.

C. Petits États insulaires en développement

70. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg consacre l'un de ses chapitres au développement durable des petits États insulaires en développement, donnant ainsi suite à la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement organisée dans le prolongement du premier Sommet planète Terre (Rio de Janeiro, 1992). Le chapitre VII aborde une vaste gamme de questions environnementales, économiques et sociales dont certaines ont un rapport direct avec les travaux de la CNUCED (commerce, tourisme, mesure de la vulnérabilité). La CNUCED a souligné, à l'occasion de la préparation de la Barbade +10, et notamment dans le cadre de l'appui en faveur des petits États insulaires en développement au sein de la Commission du développement durable, l'importance qu'il y avait à renforcer la crédibilité de la classification faite par l'ONU de ces pays – éventuellement en adoptant des critères permettant de les définir – afin que la reconnaissance de leurs problèmes spécifiques se traduise par l'adoption de mesures leur assurant un traitement plus équitable.

71. Dans le Consensus de Monterrey, les questions abordées concernant les petits États insulaires en développement sont les mêmes que celles concernant les pays en développement enclavés (aide publique au développement, investissement étranger direct, accès aux marchés,

⁸ Comité du commerce et du développement de l'OMC, communication du Paraguay au nom de la Bolivie, de la Mongolie et du Paraguay, WT/COMTD/SE/W/10, 27 avril 2004.

renforcement des capacités humaines et institutionnelles). À l'occasion de la préparation de la Barbade +10, la CNUCED a présenté des analyses mettant en évidence le «paradoxe insulaire» au niveau multilatéral: les petits pays insulaires en développement sont généralement considérés comme relativement prospères au vu de leur revenu, bien qu'ils continuent de souffrir de handicaps graves et soient marginalisés sur le plan économique par des coûts structurels et qu'ils soient fréquemment vulnérables à des chocs exogènes sur lesquels ils n'ont pas de contrôle. Un financement concessionnel reste pour la plupart de ces pays indispensable pour leur permettre de compenser en partie leurs handicaps structurels en matière de compétitivité. Le débat concernant le reclassement des PMA, auquel la CNUCED contribue au sein du Comité de la politique du développement du Conseil économique et social, a principalement porté au cours des 10 dernières années sur les petits États insulaires en développement.

72. Les petits États insulaires en développement, qu'ils soient membres de l'OMC ou qu'ils aient le statut d'observateur, sont particulièrement concernés par le Programme de travail sur les petites économies, bien que la question de l'insularité ne soit pas traitée dans la Déclaration de Doha. Contrairement aux pays en développement enclavés, qui se sont manifestés à deux occasions, les petits États insulaires en développement membres de l'OMC n'ont jamais soumis de texte explicitement en leur nom en tant que sous-catégorie. Lors d'une session du Comité du commerce et du développement consacrée aux petites économies en 2004, six d'entre eux ont soumis une communication au Comité, dans le cadre du Programme de travail sur les petites économies⁹, qui développait des propositions antérieures quant aux modalités d'un traitement préférentiel dont bénéficieraient les petites économies. Ce document ne fait jamais explicitement référence au cas des États insulaires, même s'il identifie ou explique un certain nombre de modalités (en particulier en ce qui concerne les préférences commerciales, les préférences en matière d'investissement et les subventions) en leur faveur.

⁹ Comité du commerce et du développement de l'OMC, communication de la Barbade, de Fidji, des Îles Salomon, de Maurice, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Trinité-et-Tobago, WT/COMTD/SE/W/11, 6 mai 2004.